

## Avis de contravention "stationnement abusif sur la voie publique"

## Par lambrette Philippe, le 29/10/2016 à 10:12

Bonjour,

Je suis Belge et au mois de septembre je suis passé par la ville de Marseillan.

Je viens de recevoir un Avis de Contravention avec comme description de l'infraction "Stationnement abusif de véhicule sur la voie publique" / Stationnement excédant 7 jours"

Infraction constatée le 08/09/2016 à 10h45 Rue Montilles - Marseillan 34 - France.

Je stationnais bien ce jour là à l'emplacement indiqué (mais pour la journée me rendant à la plage) de plus j'ai une preuve de paiement par carte bancaire MasterCard que le 04/09/2016 j'ai payé mon accès à l'aire de camping-car de Marseillan pour une période de 24h00 (soit 12 euros).

Etant du 04/09/2016 au 05/09/2016 sur l'Aire payante du parking pour camping-car de Marseillan il est impossible que mon camping-car soit verbalisé le 08/09/2016 pour une présence abusive de plus de 7 jours sur cet emplacement!

Soit l'agent constatateur ne sait pas compter jusque sept, soit ce qui est beaucoup plus grave et nuit à l'image de la police municipale française mon py est abusif et non avéré.

Etant étranger (Belge) comment contester mon avis de contravention et ai-je une chance d'avoir gain de cause?

PS: après deux mois je n'ai plus le ticket de stationnement mais j'ai la preuve de la transaction bancaire effectuée avec ma carte à la borne de l'aire de camping-car.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse...

Veuille agréer mes sincères salutations...